



## Voici comment le modifier dans Sage 50 et trouver votre taux!

Dans votre système Sage 50, si vous avez un plan de paie et que vous faites les mises à jour, les tables d'impôts seront modifiées automatiquement. Toutefois, certains taux doivent être modifiés manuellement dont le taux de FSSQ.

**Le taux de FSSQ exemple :**

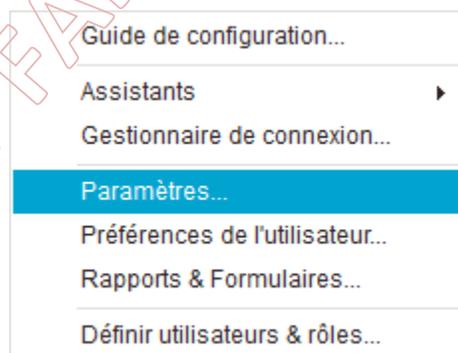
**Secteur des services 1.65% si votre masse salariale est inférieure à 1 000 000\$ :**

**Pour connaître quel taux de cotisation du FSSQ pour 2020 s'applique à votre entreprise**, nous vous invitons aussi à consulter le lien suivant :

<https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/retenues-et-cotisations/calculer-les-retenues-a-la-source-et-vos-cotisations-employeur/fonds-des-services-de-sante/seuil-de-la-masse-salariale-totale-et-taux-de-cotisation-au-fss/>

Pour modifier le taux voici la marche à suivre :

Allez dans le menu « **Configuration** » et ensuite cliquez sur l'option « **Paramètres** »



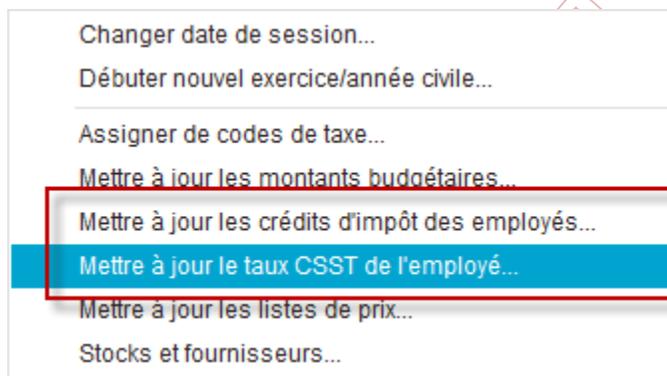


Dans l'onglet « **Paie** », vous allez retrouver l'option « Charges » et vis-à-vis « **Facteur FSSQ** » vous allez pouvoir inscrire votre nouveau taux.

|   |      |
|---|------|
| Facteur AE pour les nouveaux employés:  | 1.4  |
| Taux CNESST pour les nouveaux employés: | 0.0  |
| Facteur ISE:                            | 0.0  |
| Facteur FSSQ:                           | 1.6E |

## RAPPEL :

- Vous pouvez mettre à jour les montants personnels de base et le taux de la CSST<sup>1</sup> en un seul clic en allant dans le menu « **Maintenance** ».



<sup>1</sup>La mise à jour automatique des taux de CNESST est disponible pour ceux qui ont le logiciel Sage 50 supérieur et plus.

- Pour ceux qui utilisent un système de service de paie externe. Ne pas oublier de faire le changement parce qu'il ne se fait pas automatiquement. Contacter votre service.

